**Votre avis a compté où l’Union fait la force !!**

**La morale de l’histoire**.

La Fontaine écrivait : « Toute puissance est faible à moins que d’être unie. » Bien avant lui Esope démontrait que « cette fable montre qu’autant la concorde est supérieure en force autant la discorde est facile à vaincre ».

**Le décor.**

L’APPSD d’une centaine d’adhérents est affiliée à l’Union des Associations de Navigateurs de Charente Maritime. L’UNAN-CM qui regroupe 25 Associations en Charente-Maritime représente 2500 adhérents, elle-même est affiliée à la Fédération Nationale des Associations de Plaisanciers de l’Atlantique et de Méditerranée qui rassemble à ce jour environ 50 associations représentant près de de 6.000 plaisanciers.

Pour la pêche, l’APPSD est affiliée à la plus ancienne Fédération Française de Pêcheurs en Mer de loisir la FFPM forte de 7800 pêcheurs.

Notre adhésion et participation à ces structures représentatives qui défendent l’intérêt individuel et collectif est indispensable, faites les comptes, de 100 nous passons à près 14 000 plaisanciers !

**Le scénario.**

Tous les 2 ans depuis 1978, le préfet de région autorisait le chalutage par les professionnels sur le plateau de Rochebonne, pour partie en zone Natura 2000. Créneau prévu du 1-12-2019 au 31-1-2020. Avant la promulgation de l’arrêté, la Direction Inter-régionale de la Mer (DIRM) lance une consultation publique.

La FFPM et l’UNAN-CM demandent à leurs adhérents de faire connaître leur opposition à ce projet.

La DIRM reçoit 4300 réponses essentiellement défavorables au projet. La Préfète de la région « Nouvelle Aquitaine » renonce à la promulgation de l’arrêté et met un terme aux accords de 1978 aux prétextes que :

* Le plateau de Rochebonne est une zone de frayère bien connue et doit être protégé ;
* Le chalutage semble provoquer une surmortalité des cétacés (Dauphins).

**Conclusion**.

CQFD, nous sommes persuadés que l’UNION FAIT LA FORCE et que votre engagement a payé même si nous pensons en toute modestie que nous n’avons pas été les seuls à réagir.

**Epilogue.**

Parallèlement, le président de la FFPM, qui est donc pour vous pêcheur de l’APPSD aussi votre président, avait écrit au président de la république pour lui demander à être reçu. Il l’a été sans délai, à l’assemblée nationale par 3 députés pendant plusieurs heures de façon constructive et fructueuse. Les contacts sont noués, à nous (FFPM) de les faire vivre, car vous savez bien que rien n’est acquis définitivement.

En ce début d’année, nous démarrons le renouvellement de nos licences FFPM. Vous avez déjà été sollicité pour votre adhésion ou ré-adhésion à l’APPSD. Alors si vous êtes pêcheur, même occasionnel, prenez la licence FFPM. Le bulletin est sur le site APPSD :

[https://www.plaisanciersdesaintdenisdoleron.fr/activites/pêche-de-loisir/](https://www.plaisanciersdesaintdenisdoleron.fr/activites/p%C3%AAche-de-loisir/)

Synthèse et motif de la décision du projet d’arrêté préfectoral de la région Nouvelle Aquitaine portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne.

<http://www.dirm.sud-atlantique.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/note_motifs_rochebonne2019.pdf>